



## Nous ne nous tairons pas !

La sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne est révélatrice des désastres des politiques libérales et antisociales. Elle exprime le rejet des peuples des politiques d'austérité imposées par l'Union. Dans un contexte de montée des extrêmes droites, la CGT réaffirme son combat contre toutes formes de xénophobie et pour l'urgence de progrès social au bénéfice des populations.

En France, depuis la guerre d'Algérie, aucun gouvernement n'avait interdit une manifestation déposée par les centrales syndicales. Après avoir tenté la déchéance de nationalité, instauré l'état d'urgence, usé du 49.3, le gouvernement s'est enfoncé dans l'autoritarisme en interdisant la manifestation du 23 juin. Malgré les menaces, les vagues hésitations d'un gouvernement aux abois, les 7 organisations syndicales opposées à la Loi travail ont imposé les manifestations et rétabli les salarié-es dans leur droit légitime et constitutionnel à manifester.

Le gouvernement n'a plus que le bâton pour continuer à imposer une loi antisociale rejetée par une majorité de la population. Nous étions massivement en manifestation en juin, dont la mobilisation historique du 14, et nous ne nous tairons pas !

La présentation par M. Parent des « lignes directrices de la DGFIP » serait juste grotesque dans son style si

elle n'était destructrice dans son application. Les restructurations s'enchaînent, le manque d'effectifs s'accroît. La souffrance au travail n'a jamais été aussi forte. La perte de proximité s'aggrave pour les missions et nombre de sites sont supprimés. Après la déclaration par internet, la suppression du numéraire est programmée, tout comme l'accueil uniquement sur rendez-vous et la dématérialisation du paiement de tous les impôts. L'industrialisation des tâches de travail s'accroît, l'abandon de missions est présenté comme « la » solution.

Voilà la négation même des principes de service public. Nous exigeons les moyens pour effectuer l'ensemble des missions !

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques appelle les agent-es de la DGFIP à poursuivre l'action pour l'abandon de la Loi travail, et à développer les actions à la DGFIP en s'appuyant sur les actions initiées dans certains départements.

Loi Travail



Retraites, emplois, salaires

Rejoignez-nous !



On ne veut pas en rester là

Syndiquez-vous !

CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

Site : [www.cgtdgfip75.org](http://www.cgtdgfip75.org)

Courriel : [cgt.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr)

Tél : 01 44 85 87 49

14,1

Entre 2000 et 2015, les fonctionnaires ont perdu 14,1 % de pouvoir d'achat et donc de capacité à consommer et faire face à leurs besoins et ceux de leurs familles ! Depuis le 1er janvier 2000, cela se traduit sur le salaire indiciaire par un manque à gagner mensuel de 232 euros pour la catégorie C, 317 euros pour la catégorie B et 430 euros pour la catégorie A.

## Rapport Laurent : à chacun ses vérités ?

Surprenante cette capacité du gouvernement à diviser les français en période de crises !

La méthode consiste encore une fois à s'appuyer sur les préjugés les plus régressifs en les justifiant par un rapport dont les conclusions seront soigneusement sélectionnées. Oubliées donc toutes les nuances de ce rapport de 190 pages expliquant que les données ne sont ni parfaitement fiables ni exhaustives. Perdu de vue aussi la multiplicité des situations ou les sujétions particulières pouvant différencier 5 millions de fonctionnaires.



Reste une phrase choc qui flatte les bas instincts : « Peu de fonctionnaires effectuent les 1.607 heures réglementaires ». Si les 34 recommandations qui en découlent ne sont pas toutes régressives, on y trouve malgré tout quelques perles : remise en cause des jours de fractionnement, annualisation du temps de travail, restrictions à la prise des RTT, fin de la sur-rémunération des temps partiels, etc...

Vous trouverez par contre peu de médias relayant d'autres vérités moins faciles à entendre : la faiblesse du management, l'absence de réflexion sur l'organisation du travail lors du passage aux 35 h; le fait que 36 % des fonctionnaires travaillent le dimanche pour 25 % des salarié-es du privé, ou encore les heures supplémentaires non déclarées sous une pression hiérarchique que M. Laurent estime supérieure à celle existant dans le privé.

Mais si, vous savez... ces 30 000 heures de travail gratuit (écrêtement) réalisées tous les ans à la DRFIP Paris IDF...

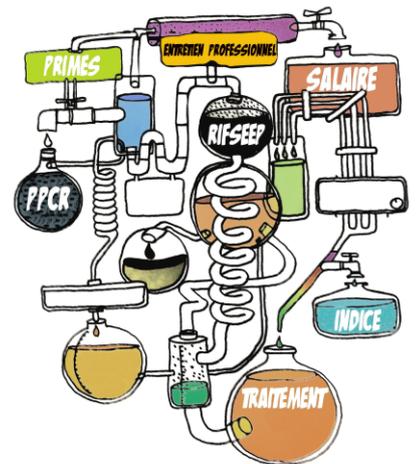
## L'arnaque du PPCR : les B seront les premiers...

A l'instar de la Loi travail, le gouvernement a décidé de passer en force pour PPCR puisque ce protocole a été rejeté par la majorité des organisations syndicales représentatives.

Ce dispositif, sous couvert d'une harmonisation des carrières au sein de la Fonction Publique, est en réalité porteur de nombreux dangers, notamment l'instauration d'une mobilité forcée des fonctionnaires au gré des restructurations et l'allongement des carrières !

Sur le plan de la rémunération, la catégorie B est la première concernée puisque le transfert de points des primes vers le traitement indiciaire sera effectué sur la paie du mois de juin 2016, avec effet rétroactif au 1er janvier 2016.

Dites 4,63... 4,63... 4,63...



Où est l'arnaque ? 6 points d'indice supplémentaires seront attribués aux contrôleur-euses, sur le traitement indiciaire tandis que les primes seront diminuées de 5 points au titre du transfert : cela signifie que le gain réel mensuel sera... d'un point d'indice, soit 4,63 euros bruts par mois ! Ridicule au regard des pertes de pouvoir d'achat subies depuis des années !

Le dispositif s'appliquera de la même manière au 1er janvier 2017 pour la catégorie C (gain réel d'un point d'indice), et de façon progressive pour la catégorie A sur 2017 et 2018 (2 points d'indice).

En résumé, le PPCR c'est : l'allongement des carrières et la mobilité forcée contre une poignée d'euros !

Paganini : les collègues de Belleville arrivent à partir du 27 juin sur le site qui pourrait compter jusqu'à 650 agents. Suite à une visite du site par les délégués CGT du CHS, le constat est édifiant : les accueils, la signalétique, les box de réception, le restaurant administratif, le ménage, etc... doivent être repensés.

## 80ème anniversaire de juin 36

Alors que nous sommes en plein mouvement pour le retrait de la Loi travail, il nous est apparu nécessaire de faire un bref rappel historique sur les conquêtes sociales de 1936.

2 au 5 mars 1936 : La CGT réunifiée avance les revendications suivantes : fonds national de chômage, semaine de 40 heures, salaire minimum, grands travaux, contrats collectifs, contrôle ouvrier.

1er mai 1936 : 120 000 métallurgistes de la région parisienne font grève.

3 mai 1936 : victoire électorale du Front Populaire aux élections législatives.

11 au 15 mai 1936 : des grèves avec occupations d'usines éclatent au Havre, à Toulouse puis en région parisienne, notamment contre des licenciements. Les ouvriers obtiennent satisfaction sur les licenciements, la reconnaissance des délégués, un salaire minimum, un examen des demandes de congés payés, la semaine de 40 heures.

28 au 29 mai : 35 000 ouvriers de Renault sont en grève. Même scénario, la direction cède aux revendications. Le travail reprend.

2 et 7 juin : le mouvement redémarre brusquement dans 200 usines de la région parisienne, s'étend en province dans tous les secteurs : mines, métallurgie, textile, commerce, services publics. Les meetings de la CGT font salle comble. Le patronat est pris de panique.

7 juin : les discussions commencent entre le patronat et la CGT qui conduiront aux accords de Matignon conclus le 8 juin. Ces accords prévoient l'établissement de contrats collectifs, l'augmentation des salaires entre 7 et 15 %, l'élection de délégués du personnel.

8 au 12 juin : la grève continue de s'étendre. On dénombre jusqu'à 12 000 grèves et plusieurs millions de grévistes. La CGT passe de 1 million à 2,5 millions d'adhérent-es.

Les 20, 21 et 24 juin sont promulguées les lois sur les congés payés, les conventions collectives, la semaine de 40 heures.

En 2016, sachons célébrer ces grandes conquêtes sociales par la lutte !

### Inondations : soutien, facilités horaires et autorisations d'absence

La CGT Finances Publiques Paris est intervenue auprès de la direction pour que des autorisations d'absence soient accordées aux collègues touchés par les inondations, victimes directes (à qui nous témoignons tout notre soutien) et victimes collatérales (garde des enfants pour lesquels le ramassage scolaire n'est plus assuré ...). Elle a par ailleurs demandé que les retards consécutifs aux déviations, aux ralentissements de circulation soient également pris en compte dans la gestion du temps de travail.

La direction a décliné un dispositif allant des facilités horaires jusqu'aux autorisations d'absence. Si votre chef-fe de service s'est refusé-e à le mettre en place, contactez-nous.

Par ailleurs un dispositif d'aide et de prêts existe pour les personnels dont l'habitation a été fortement endommagée. Il a été mis en place en cas de sinistre, par l'ALPAF (Association de logements, d'aides et de prêts du ministère des Finances) en concertation avec les organisations syndicales.

## CAP Locales

Les dates des CAPL d'affectation et de recours ont été définitivement fixées le 20 juin.

La CGT Paris a mis en ligne un vademecum (mot clef : entretien professionnel 2016) pour vous aider dans vos démarches. Il est donc important de nous transmettre votre dossier.

Mutation - Affectation

Cat. C : 28 juin

Cat. B : 21 juillet

Cat. A : 19 juillet

Recours - Entretien

Cat. A : 5 et 6 juillet

Cat. C : 7 et 8 juillet

Cat. B : 8, 9 et 13 septembre



Pour les catégories A et C, des CAPL « balai » de recours pourraient se tenir le 15 septembre pour les dossiers remontés tardivement.

## Le droit à la votation citoyenne

### L'exemple du site Meuniers : une large majorité pour le retrait

Depuis le 9 juin dernier, l'intersyndicale (CGT, FO, Solidaires, FSU, Unef, UNL et FIDL) opposée au projet de Loi travail propose une forme complémentaire de mobilisation : la « votation citoyenne ».

La Direction Générale a réagi en mettant la pression. Au travers d'une note envoyée aux directions locales puis aux gestionnaires de site, elle entendait en effet interdire son organisation dans les locaux administratifs, cherchant à faire preuve d'autorité sans doute, mais démontrant surtout la fébrilité dans laquelle se trouve ce gouvernement face aux mobilisations. Un déni de démocratie de plus, les fonctionnaires ne seraient-ils pas eux aussi des citoyen-nes ?

Aux deux questions proposées : « êtes-vous pour ou contre le retrait du projet de loi travail ? » et « faut-il aujourd'hui des droits nouveaux pour les salarié-es, jeunes, privé-es d'emplois et retraité-es ? »... les agent-es du site, les agent-es AGRAF et les agents de sécurité ont répondu à 85 % pour le retrait du texte, et 89 % pour de nouveaux droits.

Le taux de participation s'établit à 53 % soit 80 votes exprimés sur 153 agent-es présent-es sur le site.

Prenez la parole vous aussi.

## Bulletin d'adhésion à la CGT Finances Publiques Paris

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....



Situation

Actif :

Stagiaire :

Retraité(e) :

Catégorie :

Grade :

Echelon :

Numéro DGFIP :

Adresse administrative : .....

.....

Adresse pour l'envoi de la presse

Adresse administrative ou  adresse personnelle (à préciser) : .....

Tél :

Courriel :

Date :

Signature :

Inscription à la lettre hebdomadaire (newsletter)

Retourner le bulletin à la CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St HYACINTHE 75001 Paris ou auprès d'une(e) militant(e).

**Pour un syndicalisme de conquêtes sociales**

